



CIBOX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ce document ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

A Alfortville,
Le 3 août 2023 à 7h30

Réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du DPS de CIBOX d'un montant nominal de 1,25M€

- Produit brut de l'opération de 1,25 M€
- Demande totale représentant une sursouscription de 75,03%
- Droits préférentiels de souscription exercés à hauteur de 34,12%
- Émission de 49 846 703 actions nouvelles au prix de 0,025 €
- Règlement-livraison des actions nouvelles le 7 août 2023

3 août 2023. CIBOX, expert français de la micro-mobilité électrique annonce la réalisation de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant global de 1,25 M€.

Georges Lebre, Président Directeur Général de CIBOX, se réjouit : « Nous sommes très heureux de la réalisation de notre augmentation de capital, qui a su emporter l'adhésion d'une large portion de nos actionnaires, tout en convainquant également de nouveaux actionnaires de référence, et notamment des dirigeants de certains partenaires stratégiques asiatiques. A cette occasion, je tiens à remercier nos actionnaires, nouveaux comme historiques, pour leur confiance. Le produit de cette augmentation de capital permettra à CIBOX de confirmer le nouveau tournant que nous avons lancé en 2022 dans le but de changer de dimension dès 2024. Nous avons franchi une étape et poursuivons l'exécution de notre feuille de route stratégique sur le marché de la micro-mobilité électrique.

Cette confiance que vous nous portez nous conforte dans notre ambition de nous imposer, à terme, en tant qu'industriel européen de la micro-mobilité avec comme objectif de franchir à l'horizon 2027-2028 le cap des 100 M€ de chiffre d'affaires. »

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

Réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du DPS

L'Opération a été mise en œuvre en vertu de la 7^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 8 juin 2023, à un prix de 0,025€ par action, représentant une décote faciale de 15,68% par rapport à la moyenne pondérée des volumes des 20 séances de Bourse précédant la fixation du prix de l'émission par le Conseil d'Administration (0,029647 €),

A l'issue de la période de souscription, les demandes de souscription totalisent 49 846 703 actions représentant un montant de demandes de 1 246 167,58 euros, soit 75,03% du montant initial de l'augmentation de capital, réparties de la manière suivante :

- 22 670 474 actions nouvelles à titre irréductible ;
- 6 674 643 actions nouvelles à titre réductible ; et
- 20 501 586 actions nouvelles à titre libre.

L'Opération d'un montant total, prime d'émission incluse, de 1,25 M€, a été réalisée par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de 49 846 703 actions nouvelles ordinaires dans le cadre :

- D'une souscription à titre irréductible de 0,56 M€ correspondant à l'émission de 22 670 474 actions nouvelles ordinaires
- D'une souscription à titre réductible de 0,16 M€ correspondant à l'émission de 6 674 643 actions nouvelles ordinaires.
- D'une souscription à titre réductible de 0,51 M€ correspondant à l'émission de 20 501 586 actions nouvelles ordinaires.

De nouveaux moyens financiers pour le développement de CIBOX

La réalisation de l'augmentation de capital apporte à CIBOX de nouveaux moyens financiers pour son développement. La Société envisage d'allouer le produit net d'émission de la manière suivante :

- pour environ la moitié des fonds levés, d'accompagner le démarrage de l'exploitation du futur site industriel français de CIBOX¹ situé à Revin à travers le financement de différentes dépenses en avance de phase, et notamment le recrutement et la formation des équipes nécessaires à son bon fonctionnement, et
- pour le reliquat des fonds levés, de financer son besoin en fonds de roulement à court et à moyen terme.

Bénéficiant d'une part de sa position de futur acteur de référence de son écosystème, et d'autre part, d'une situation financière largement renforcée par la réalisation de l'opération, CIBOX est ainsi

¹ Cf. [CP - Cibox crée son usine en France \(ciboxcorp.com\)](https://www.ciboxcorp.com)

désormais idéalement positionné pour aborder avec confiance les prochains exercices, qui verront l'accélération de la croissance de son chiffre d'affaires.

Règlement-livraison et incidence de l'opération sur le capital de CIBOX

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations de ces actions nouvelles sur Euronext Growth interviendront le 7 août 2023.

Les actions nouvellement émises seront assimilées aux actions existantes et porteront jouissance immédiate sur le marché Euronext Growth sous le code ISIN FR0000054322 – ALCBX.

Ces actions nouvelles représentent 27% du capital social de la Société après l'Opération.

A l'issue du règlement-livraison de l'Opération, le capital social de la Société, d'un montant de 3 654 281,84 €, sera composé de 182 714 092 actions d'un nominal de 0,02 € chacune.

La répartition de l'actionnariat de la Société, avant réalisation de l'Opération, était la suivante :

	Actions	% Capital	Droits de votes exerçables	% Droits de votes exerçables
Concert	21 499 318	16,18%	31 232 836	22,82%
Auto-détention	7 242 202	5,45%	0	0,00%
Flottant	104 125 869	78,37%	105 662 737	77,18%
Total	132 867 389	100%	136 895 573	100%

Pour rappel, plusieurs investisseurs historiques et nouveaux s'étaient engagés à souscrire à l'opération à titre irréductible et réductible ou libre à hauteur de 1,22 M€. Les membres du concert ont souscrit à 17 600 000 actions, soit 440 K€, à titre irréductible, réductible et libre.

La répartition de l'actionnariat de la Société, à l'issue de l'Opération, sera la suivante :

	Actions	% Capital	Droits de votes exerçables	% Droits de votes exerçables
Concert	39 099 318	21,40%	48 832 836	26,15%
Auto-détention	7 242 202	3,96%	0	0,00%
Flottant	136 372 572	74,64%	137 909 440	73,85%
Total	182 714 092	100%	186 742 276	100%

DILUTION

Incidence de l'émission sur les capitaux propres par action

Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	Base non diluée*		Base diluée**	
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital		0,034		0,032
Après émission de 49 846 703 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital		0,032		0,030

* : sur la base d'un montant de capitaux propres de 4,52M€ au 31/12/2022

** : Au 2 août 2023 il existe 800.000 actions gratuites en circulation et 745 obligations remboursables en actions de 2500 euros de valeur nominale encore en circulation dont le prix de remboursement sera égal à 95% du plus bas cours moyen pondéré par les volumes d'un jour de négociation pendant une période de vingt jours de négociation précédant immédiatement la date de remboursement des obligations, étant précisé qu'il ne pourra pas être inférieur à la moyenne des prix moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant immédiatement la date de remboursement des Obligations diminuée d'une décote de 5%.

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

Participation de l'actionnaire (en %)	Base non diluée		Base diluée**	
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital		1,000%		0,654%
Après émission de 49 846 703 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital		0,727%		0,528%

** : Au 2 août 2023 il existe 800.000 actions gratuites en circulation et 745 obligations remboursables en actions de 2500 euros de valeur nominale encore en circulation dont le prix de remboursement sera égal à 95% du plus bas cours moyen pondéré par les volumes d'un jour de négociation pendant une période de vingt jours de négociation précédant immédiatement la date de remboursement des obligations, étant précisé qu'il ne pourra pas être inférieur à la moyenne des prix moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant immédiatement la date de remboursement des Obligations diminuée d'une décote de 5%.

Cadre juridique de l'offre

Cette augmentation de capital par émission d'Actions Nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription a été décidée par le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 6 juillet 2023, en application de la délégation qui lui a été conférée par la septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 08 juin 2023.

Avertissement

En application des dispositions de l'article L.411-2-1 1° du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'«AMF»), l'Augmentation de Capital n'a pas donné lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF dans la mesure où le montant total de l'offre calculé sur une période de douze mois ne dépasse pas 8M€.

Un avis aux actionnaires relatif à la présente opération a été publié le 10 juillet 2023 au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO).

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

Retrouvez toute l'information relative à la société CIBOX sur : www.ciboxcorp.com

A propos de CIBOX

Créée en 1995, Cibox est une entreprise technologique française spécialisée dans les produits électroniques grand public. Au fil des années, Cibox a acquis une grande expérience dans la conception de produits technologiques répondant aux attentes des consommateurs et des distributeurs.

Aujourd'hui, l'offre s'articule principalement autour d'une gamme de produits de micro-mobilité électrique (trottinettes, vélos à assistance électrique, accessoires). Notre métier est de concevoir, fabriquer, entretenir des produits et services de mobilités douces pour les trajets de 3 à 30 km, qu'ils soient personnels ou professionnels. Afin de promouvoir ses solutions innovantes, Cibox a développé ses marques de produits (Scooty et veep.me).

En 2022, CIBOX a réalisé un chiffre d'affaires de 12,1 M€.

L'action CIBOX est cotée sur Euronext Growth Paris (ALCBX - FR0000054322). Elle est éligible PEA et au PEA-PME.

Partenaires de l'opération



Contacts

CIBOX
investisseurs@ciboxcorp.com

Presse financière
Michaël Scholze
Michael.scholze@actifin.fr
Tel. +33 1 56 88 11 14

Relations Investisseurs
Foucauld Charavay
fcharavay@actifin.fr
+33 6 37 83 33 19

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public. Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à la société CIBOX ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'achat d'actions de la société CIBOX peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La société CIBOX n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »). En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus approuvé par l'AMF. S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société CIBOX d'un prospectus au

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société CIBOX n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la société CIBOX n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux États-Unis.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.